

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 3 décembre 2008

N° 8

Date de la convocation :
24/11/08

Nombre de Conseillers :
15

Présents :
14

Votants :
14

Le **trois décembre deux mil huit** à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire,

Etaient présents :

Mesdames : PIOT, JAMET, BENOIT, ANGOULVENT, CABANILLAS, QUINET
Messieurs : MURET, LECOQ, SECQ, COCHIN, GALERNE, MASSY, MAZUBERT

Etait absent excusé :

Monsieur CHABRILLAT

Mme PIOT a été élue secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande d'y ajouter quatre points supplémentaires. Il propose d'inscrire aux débats de ce soir :

- Finances – Décision modificative n° 1
- Finances – Subventions aux associations
- Loyer Monsieur Brunet
- Logement d'urgence

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ces points soient ajoutés à l'ordre du jour.

Compte-rendu du conseil Municipal du 14 octobre 2008.

Madame ANGOULVENT demande à ce que soit reformulée son observation faite lors du dernier conseil, à savoir « A-t-on accès à une déchetterie ? »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve** le compte-rendu du conseil municipal du 14 octobre 2008

1) NUMEROTATIONS DE RUES

Monsieur le Maire informe qu'il convient de modifier des numéros d'une partie de la rue d'Hargeville selon la proposition suivante et conformément au relevé cadastral :

Rue d'Hargeville

N° 5 Indivision BOUCHER/Cts SAMAT
N° 5 bis Indivision BOUCHER/Cts SAMAT
N° 7 M Mme CAMAX

Monsieur LECOQ signale que le Conseil Municipal doit délibérer uniquement que sur les attributions des numéros et non sur les noms des propriétaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Autorise Monsieur le Maire à faire l'arrêté pour modifier ces numérotations.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de créer deux numéros supplémentaires dans la rue du Pont selon la proposition suivante :

Rue du Pont

N° 4 M Mme PAPROTA
N° 6 Maison en construction

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Autorise Monsieur le Maire à faire l'arrêté pour modifier cette numérotation.

2) RUELLE VERTE

Monsieur le Maire a rencontré dans la semaine la DDEA concernant les éventuels travaux à effectuer dans la Ruelle Verte. Une levée topographique est conseillée, trois géomètres ont établi un devis, ABELLO serait retenu.

Ces travaux peuvent s'inscrire dans le programme triennal. La Commission travaux doit définir les critères des travaux (largeur de la voie, comment faire les trottoirs, entrées des riverains, problème d'évacuation des eaux, etc...), choisir le bureau d'études avec ou sans la maîtrise d'œuvre.

3) PROGRAMME TRIENNAL

Sollicitant la notification de la subvention du programme triennal 2006-2007-2008 d'aide aux Communes en matière de voirie et ses dépendances, Monsieur le Maire propose que soient inscrits les travaux pour la Ruelle Verte, une section de la rue d'Hargeville et diverses voies communales.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. **Décide** de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme départemental 2006-2007-2008 d'aide aux communes en matière de voirie et ses dépendances.

La subvention s'élèvera à 106 260 € hors-taxes soit 70 % d'un montant de travaux subventionnables de 151 800€ hors-taxes.

2. **S'engage** à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité, sur les voiries communales ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans les fiches d'identification annexées à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.
3. **S'engage** à financer la part de travaux restant à sa charge.

**PROGRAMME 2006-2007-2008
D'AIDE AUX COMMUNES EN MATIERE DE VOIRIE
ET SES DEPENDANCES**

FICHE D'IDENTIFICATION DES TRAVAUX

(plafond des dépenses subventionnables inférieur ou égal à 151.800 € hors taxes)

1 - Voie concernée par les travaux :

Ruelle Verte

2 - Nature des travaux :

- Chaussée
- Dépendances (trottoirs, bordures, caniveaux, fossés)
- Signalisations verticale et horizontale
- création d'un parking public;

Les travaux ont pour but d'aménager la ruelle verte en totalité :

- la pose de bordures et caniveaux,
- la réalisation d'une couche de roulement de chaussée en enrobés,
- la création d'un parking public le long de la ruelle Verte
- la réalisation d'un plateau surélevé en carrefour,
- la création d'un trottoir revêtu,
- l'adaptation de l'assainissement eaux pluviales existant,
- diverses mises à niveau d'ouvrage,
- la mise en place d'une signalisation horizontale et verticale.

Ces montants comprennent le levé topographique et la maîtrise d'œuvre.

3 - Montant des travaux hors taxes : 110.000 €

A Jumeauville, le

Le Maire

**PROGRAMME 2006-2007-2008
D'AIDE AUX COMMUNES EN MATIERE DE VOIRIE
ET SES DEPENDANCES**

FICHE D'IDENTIFICATION DES TRAVAUX

(plafond des dépenses subventionnables inférieur ou égal à 151.800 € hors taxes)

1 - Voie concernée par les travaux :

Rue d'Hargeville entre le n° 7 et le n° 23

2 - Nature des travaux :

- Chaussée
- Dépendances (trottoirs, bordures, caniveaux, fossés)
- Signalisations verticale et horizontale
- Aménagement de sécurité routière;

Les travaux ont pour but d'aménager de la rue d'Hargeville entre le n° 7 et le n° 23 :

- * la réalisation d'une couche de roulement de chaussée en enrobés,
- * la création d'un trottoir revêtu,
- * l'adaptation de l'assainissement eaux pluviales existant,
- * diverses mises à niveau d'ouvrage,
- * la mise en place d'une signalisation horizontale et verticale.

Ce montant comprend le levé topographique et la maîtrise d'œuvre.

3 - Montant des travaux hors taxes : 22.000 €

A Jumeauville, le

Le Maire

**PROGRAMME 2006-2007-2008
D'AIDE AUX COMMUNES EN MATIERE DE VOIRIE
ET SES DEPENDANCES**

FICHE D'IDENTIFICATION DES TRAVAUX

(plafond des dépenses subventionnables inférieur ou égal à 151.800 € hors taxes)

1 - Voie concernée par les travaux :

Diverses voies communales

2 - Nature des travaux :

Signalisations verticale et horizontale

Les travaux ont pour but de réaliser des opérations de signalisations verticale et horizontale sur diverses voies communales.

3 - Montant des travaux hors taxes : 19.800 €

A Jumeauville, le

Le Maire

4) **DGE 2009**

La commission des travaux se réunira pour réfléchir aux travaux à entreprendre et pouvant faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de la DGE 2009. Les travaux suivants seraient envisageables :

- Travaux voirie
- Trottoirs (hors ceux entrant dans le cadre du contrat d'aménagement des trottoirs le long des routes départementales),
- Parking,
- Aménagement du bas de la Mairie

La demande de DGE doit être transmise avant le 15 février 2009, aussi Monsieur le Maire convoque la Commission Travaux ainsi que la Commission Finances le mardi 13 janvier 2009 à 20h30.

5) **DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2009 – CREDITS BUDGETAIRES**

Le code général des collectivités territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du 1/4 du montant des investissements réalisés l'année précédente.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater début 2009 des dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des investissements réalisés durant l'année 2008.

6) **Voirie du Clos des Vergers, bassin de rétention et le périmètre du transformateur électrique**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil que, lors de la séance du 6 septembre 2007 et du 25 octobre 2007, il convenait de classer cette voirie comme voirie communale.

Il indique que la procédure à suivre était de soumettre ce projet à enquête publique. Depuis cette dernière date, aucune démarche n'avait été faite.

Monsieur le Maire informe que l'emprise de toutes les voies et le bassin de rétention du Clos du Verger ont été classés dans le Domaine Public Communal, au titre de la Voirie par délibération du 7 octobre 1982.

Une relance a été faite par la Mairie en 2005 afin que le cadastre régularise ses données.

7) **SIVAMASA – SEY Rapport annuel d'activité**

Monsieur MASSY présente le rapport d'activité du SIVAMASA pour l'année 2007 ainsi que le rapport annuel du SEY.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte** le rapport d'activité du SIVAMASA pour l'année 2007 ainsi que le rapport annuel du SEY.

8) **TELETHON 2008 :**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers si la Commune souhaiterait s'associer à Jumeauville Loisirs lors du Téléthon qui se déroulera le 6 décembre 2008. Comme lors des précédentes éditions, le Conseil souhaite y participer. Cependant, pour des formalités ou impossibilités administratives, il ne peut financer directement une animation. La Commune fera donc un don directement à l'Association Française contre les Myopathies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser un don de 250 euros à l'association du Téléthon.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du budget.

9) DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Afin de pouvoir engager et payer les entreprises réalisant des travaux d'investissement, il convient de faire une délibération modificative.

<i>INVESTISSEMENT</i>	Dépenses	Recettes
1) Remboursement caution M Brunet		
165 – Dépôts et cautionnements reçus	+ 100 €	
10223 – TLE		+ 100 €
2) Travaux Eglise – Fin Contrat Rural		
21316 – Equipements du cimetière	- 17 200 €	
21532 – Réseaux d'assainissement	- 20 000 €	
2313 – Construction	+ 37 200 €	
3) Travaux 101 Grande Rue		
2031 – Frais d'études	- 4 500 €	
10223 – TLE		+ 3 700 €
020 – Dépenses imprévues	- 10 000 €	
2152 – Installations de voirie	- 6 800 €	
2313 - Constructions	25 000 €	

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative

10) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

En complément de la délibération n°17 du 10/04/2008, il convient de préciser les « autres associations » comme suit :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions suivantes inscrites au budget primitif de l'année 2008 :

- Association sportive du collège de la Mauldre.....26,00 euros
- ADMR1 225.87 euros
- Téléthon250 euros

12) LOYER Monsieur BRUNET

En compensation de la fourniture d'un radiateur, Monsieur le Maire propose aux Conseillers que le fils de Monsieur BRUNET soit dispensé de régler le reliquat de loyer d'un montant de 119.73 euros.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de racheter un radiateur laissé par le fils de M BRUNET à hauteur de 119,73 euros.

13) LOGEMENT D'URGENCE

En accord avec tous les Membres du CCAS, il est convenu de loger en urgence une personne, actuellement sans abri, dans la maison communale au 101 grande rue. Les modalités d'attribution de ce logement vont être définies dans un bail.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à loger en urgence cette personne au 101 Grande Rue

AUTORISE à établir et faire signer un bail de location pour la maison sise au 101 Grande Rue.

CHARGE les Membres du CCAS à encadrer la dite personne.

14) QUESTIONS DIVERSES

✓ Décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte des 4 décisions qu'il a prises :

- Contrat de maîtrise d'œuvre passé avec SECC pour les travaux de l'abribus
 - Contrat de maîtrise d'œuvre passé avec SECC pour les travaux de l'Eglise
 - Travaux abribus – Entreprises retenues (Imbert, Taillard, LCC, Bellec)
 - Travaux Eglise – Entreprises retenues (Imbert, Taillard)
- ✓ La Caisse Des Ecoles organise le Noël des enfants scolarisés à l'Ecole de Jumeauville. Un spectacle et une distribution de cadeaux faite par le Père Noël aura lieu le vendredi 12 décembre à 20h.
- ✓ Une réunion d'information a eu lieu le mardi 25 novembre afin de présenter une association aux Conseillers Municipaux. La Commission Finances se réunira le 13 janvier pour en discuter.
- ✓ 3 devis ont été présentés pour l'élagage des arbres sur la Commune. L'entreprise Trotier est retenue, les travaux peuvent commencer.
- ✓ 101 Grande Rue : Monsieur le Maire a rencontré un agent de l'EDF pour le coffret électrique, le devis est de 1 373.94 € TTC. D'autres devis ont été demandés pour des travaux de réhabilitation.
- ✓ EDF Coffret Mairie – Eclairage Public, le devis s'élève à 1 280.45 € TTC.
- ✓ Le prochain rendez-vous de chantier aura lieu le vendredi 12 décembre à 14 heures.
- ✓ Repas de Noël des enfants de l'Ecole le 18 décembre midi. Les Conseillers y sont invités.
- ✓ Distribution du colis de Noël, le 20 décembre à partir de 14 h00.
- ✓ Prochain Conseil Municipal le 16 décembre à 20h30.
- ✓ Les vœux du Conseil Municipal auront lieu le samedi 10 janvier 2009 à 16h30.
- ✓ Monsieur MASSY signale que le lampadaire face au 2 rue de Pichelou ne fonctionne pas.
- ✓ Monsieur GALERNE signale que suite à l'installation des guirlandes de Noël, une ligne téléphone ne fonctionnerait plus. Monsieur le Maire se charge de faire repasser l'entreprise.
- ✓ Le CCAS a mis en place le portage des repas depuis la semaine dernière pour toutes personnes qui le souhaiteraient.
- ✓ Transport ligne 010-11 – Monsieur le Maire a pris contact avec le Président voir à adapter les horaires avec les trains (changement à la SNCF à partir de la mi-décembre). Un rendez-vous est pris avec VEOLIA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,